

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

4EME SESSION EXTRORDINAIRE POUR 2010

27 ET 28 JUILLET

| |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>QUESTION ORALE POSEE PAR SIMONE DONSIMONI CALENDINI POUR LE GROUPE « GAUCHE REPUBLICAINE »</p> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

OBJET : COMMERÇANTS ITINERANTS EN MILIEU RURAL

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

En Corse, 132 communes rurales situées dans l'intérieur de l'île ne possèdent aucun commerce. Elles représentent 40 % des communes rurales insulaires et un peu plus de 11 000 habitants.

2

La désertification de l'intérieur est une conséquence des multiples difficultés de vivre dans ces territoires souvent enclavés et pose le problème du manque de moyens modernes de vie, des services publics dont notamment les commerces de proximité rendant, parfois insurmontable le souhait pour certains habitants de demeurer au village.

Les habitants de ces communes non pourvues doivent parcourir en moyenne plus de 15 km pour accéder aux commerces les plus proches.

Dans le meilleur des cas, la couverture en besoins primordiaux s'effectue par les commerces itinérants, les trois-quarts des communes ne disposant d'aucun magasin d'alimentation. Ces communes sont desservies par ces commerces de remplacement qui leur fournissent les produits alimentaires de base : boulangeries pâtisseries, boucheries charcuteries, épiceries, poissonneries, primeurs, fromageries...

Ces commerces itinérants ou tournées alimentaires répondent bien aux besoins des habitants notamment des personnes âgées, peu mobiles ou isolées et sont ainsi une solution pour les communes où ne persiste aucun commerce alimentaire.

De plus, la population des villages de zone rurale augmente fortement lors des périodes de vacances scolaires, grâce notamment au développement du tourisme rural à travers l'offre d'hébergement en gîtes, en chambres d'hôtes et en refuges.

La sensibilité environnementale croissante en zone rurale riche en paysages remarquables et en patrimoine architectural et culturel offre des potentialités économiques importantes avec le tourisme vert et les activités de pleine nature et constitue pour l'intérieur de l'île une des opportunités majeures pour maintenir et développer la vie sur ces territoires ruraux.

Pour toutes ces raisons, ces commerces itinérants participent bien à une mission de service public et social qu'il faut leur reconnaître.

Nous sommes conscients de l'engagement de la Collectivité Territoriale de Corse pour les zones rurales, notamment à travers l'axe 3 du PDRC, visant à améliorer la qualité de vie en milieu rural et à y diversifier l'économie, en soutenant les investissements liés à la création ou au développement d'activités économiques.

Néanmoins, si de nombreuses mesures existent, je ne peux que constater la permanence de problèmes dans diverses communes de l'intérieur.

La Collectivité pourrait-elle, Monsieur le Président, réaliser un diagnostic du commerce itinérant en milieu rural, afin de déterminer précisément les demandes de la population, ainsi que l'offre proposée ? Cela nous permettrait d'ajuster les mesures mises en œuvre, ainsi que notre communication en direction de ces acteurs du développement rural.